

CALENDRIER D'ELABORATION DU SRADET DANS LES REGIONS | Juillet 2017

Régions/ Avancement SRADET	Délibérations et annexes- Modalités d'élaboration SRADET	Concertations	Arrêt du projet par délibération	Avis des PPA et Autorité environnementale	Enquête publique	Délibération CR pour adoption SRADET (avant arrêté préfectoral)
Auvergne-Rhône-Alpes	ici	<p>Février 2017-Mai 2018</p> <p>11 rencontres territoriales jusque juillet: Calendrier des rencontres territoriales 21 avril : Puy-de-Dôme 19 mai : Allier 1er juin : Loire 2 juin : Cantal 13 juin : Isère 15 juin : Drôme et Ardèche 23 juin : Haute-Savoie 26 juin : Savoie 6 juillet : Rhône 7 juillet : Haute-Loire 31 août : Drôme et Ardèche 13 septembre : Nouveau Rhône 20 octobre : Métropole de Lyon</p> <p>Ensuite d'autres réunions plus thématiques et plus ciblées compléteront la consultation des acteurs locaux.</p>	Septembre 2018	Mai 2018-Septembre 2018	Décembre 2018-...	Mai 2019
Bretagne	ici	<p>Mars 2017- Eté 2018</p> <p><u>Février 2017 – juin 2017</u>, hiérarchiser les enjeux : les espaces de concertation thématiques sont réunis et définissent et hiérarchisent les enjeux thématiques; <u>juin 2017 – décembre 2017</u>, des enjeux au projet régional : approfondissement des travaux de la 1ère étape avec mise en contact des différents espaces de concertation thématiques; <u>Janvier 2018 – octobre 2018</u>, la co-construction pour la mise en œuvre : des groupes de travail sont mis en place pour élaborer les outils de mise en œuvre du projet, <u>Octobre 2018</u>, La COP régionale, grand rendez vous citoyen : Présentation du projet et de ses outils de mise en œuvre lors de cette COP, qui formalise l'engagement citoyen au projet.</p>		Fin 2018- Automne 2019		
Bourgogne-Franche-Comté	ici	<p>2017- 1er semestre 2018</p> <p>L'année 2017, sera consacrée à la réalisation du diagnostic et à la mise en exergue des enjeux régionaux. Les objectifs et les règles seront élaborés durant le premier semestre 2018.</p> <p>Les personnes publiques associées concernées par l'article L 4251-5 du CGCT (EPCI et syndicats mixtes porteurs de SCoT et EPCI compétents en matière de PLU) auront jusqu'au 30 avril 2018 pour formuler des propositions relatives aux règles générales du projet de schéma.</p>	Septembre 2018	Septembre 2018- Décembre 2018	Décembre 2018- Avril 2019	Juillet 2019
Centre-Val-de-Loire	ici	<p>Mars 2017 à mi 2018</p> <p><u>Février à juillet 2017</u>: "Fabriks" <u>Octobre 2017</u>: Débat sur les objectifs du SRADET en séance plénière du Conseil Régional (avec le CESER) <u>Novembre 2017 à juin 2018</u>: Réunions du cercle régional des acteurs, réunions thématiques, forums territoriaux dans les bassins de vie; site Internet de concertation; <u>Décembre 2017 à février 2018</u>: Demande de contributions aux SCOT et EPCI compétents en matière de PLU sur les règles du SRADET.</p>	Octobre 2018	Novembre 2018- Mai 2019		Juin 2019
Corse		Pas de SRADET (PADDUC: Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse)				

Régions/ Avancement SRADET	Délibérations et annexes-Modalités d'élaboration SRADET	Concertations	Arrêt du projet par délibération	Avis des PPA et Autorité environnementale	Enquête publique	Délibération CR pour adoption SRADET (avant arrêté préfectoral)
Grand Est		<p>2017- 1er semestre 2018</p> <p>2017: séminaires de co-construction, pour établir, avec l'aide d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, l'état des lieux, le diagnostic, les enjeux et les objectifs qui constitueront le projet de rapport.</p> <p>1er semestre 2018 : seconde phase de travail avec des réunions territoriales et des contributions écrites attendues sur les règles générales.</p>	Octobre 2018	Evaluation environnementale: Août-Septembre 2018 Avis PPA: Novembre 2018- Janvier 2019	Mars-Avril 2019	Juillet 2019
Hauts-de-France	ici	<p>Année 2017</p> <p><u>1er trimestre 2017:</u> 1er Ateliers thématiques : partage des éléments de diagnostic et des enjeux régionaux 1ères Conférences territoriales : échanges sur les enjeux régionaux et territorialisés, sollicitation pour une contribution écrite selon un cadre formalisé par la Région</p> <p><u>2ème trimestre 2017:</u> 2èmes Ateliers thématiques : approfondissement du contenu des orientations et objectifs régionaux, sollicitation pour une contribution écrite selon un cadre formalisé par la Région</p> <p><u>4ème trimestre 2017:</u> 2èmes Conférences territoriales : échanges sur les travaux relatifs au fascicule</p> <p>Conférences territoriales=Départemets, Etat, les élus des EPCI, des SCoT, des Pays, PETR et PNR (organisés à l'échelle des 9 espaces de dialogue)</p>	1er semestre 2018	<p>2ème trimestre 2017: 1er Club des Personnes Publiques Associées (PPA) : formalisation des objectifs régionaux et synthèse graphique</p> <p>3ème trimestre 2017: Consultation des PPA pour formuler des propositions relatives aux règles, sur la base du rapport approuvé</p> <p>4ème trimestre 2017: 2ème Club PPA : contribution à la formulation des règles générales du fascicule</p> <p>Club des PPA= techniciens des SCoT, des EPCI compétents en matière d'urbanisme et les services de l'Etat.</p>	2nd semestre 2018: Délibération avant mise à enquête publique	1er semestre 2019
Ile-de-France	Pas de SRADET (SDRIF: Schéma directeur de la Région Ile-de-France)					
Normandie		<p>Printemps 2017-Printemps 2018</p> <p>Ateliers de travail thématiques et territoriaux, outils participatifs en ligne, mobilisation d'étudiants et de lycéens.</p> <p>-Mardi 13 juin 13h30-17h30 au Centre universitaire d'Evreux : « World Café » Une région, des territoires, des complémentarités</p> <p>-Mardi 20 juin 13h30-17h30 à Sciences Po Campus du Havre : « World Café » Une région, des territoires, des ressources</p> <p>-Mardi 27 juin 13h30- 17h30 à l'Institut Universitaire de Technologie : « World Café » Une région, des territoires, des habitants</p> <p>-Mardi 4 juillet 13h30-17h30 à l'Hôtel de Région : « World Café » Une région, des territoires, des réseaux</p> <p>-Mardi 11 juillet 13h30-17h30 à l'Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon (ISPA) : « World Café » Une région, des territoires, un cap commun</p>	Juin 2018	<p>Eté 2018-Eté 2019</p> <p>- Consultations de la Métropole, des établissements porteurs de SCOT, des EPCI, du CESER, de l'Etat et de l'Autorité Environnementale</p> <p>- Débat de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)</p> <p>- Enquête publique</p>		Automne 2019
Nouvelle-Aquitaine	ici	<p>Mal 2017-Décembre 2018</p>	Décembre 2018	Décembre 2018-Mars 2019	Avril-Juin 2019	Juillet 2019
Pays-de-la-Loire	ici	<p>2017: Phase de consultation préalable: Deux niveaux de consultation préalables à l'écriture du projet de schéma sont envisagés : - des réunions départementales élargies, à visée pédagogique (une par département) -des consultations sectorielles qui pourront mobiliser tout autre organisme ou personne sur tout ou partie du projet de schéma (infrastructures de transport, mobilité, transition énergétique, désenclavement du territoire...</p> <p>2017-2018: Phase d'élaboration du projet de schéma: groupes territoriaux et groupes thématiques constitués des acteurs et personnes morales associés au schéma.</p> <p>1er trimestre 2018: Nantes Métropole ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les groupements en charge de l'élaboration des SCoT et/ou des PLU devront formuler des propositions relatives aux règles générales du projet de schéma.</p>	Arrêt du projet de schéma par le CR avant l'été 2018.	2018	Fin 2018	Adoption du schéma par le CR avant le 27 juillet 2019
		<p>Année 2017</p>				

Régions/ Avancement SRADET	Délibérations et annexes- Modalités d'élaboration SRADET	Concertations	Arrêt du projet par délibération	Avis des PPA et Autorité environnementale	Enquête publique	Délibération CR pour adoption SRADET (avant arrêté préfectoral)
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	ici	<ul style="list-style-type: none"> -Ateliers thématiques sur les objectifs, ouverts aux personnes publiques associées du comité partenarial -Ateliers thématiques sur la définition des règles, restreints aux personnes publiques obligatoires et à l'Etat Mai à Juillet 2017: propositions de règles générales pour mettre en œuvre les objectifs, par les métropoles et EPCI compétents en matière de SCoT ou de PLU ; -Travail sur chacun des schémas intégrés avec les acteurs spécifiquement concernés et débat au sein des instances de concertation ou de gouvernance spécifiques quand elles existent -Evaluation environnementale, en parallèle de l'élaboration 	Décembre 2017	<p>Année 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> -Procédure d'approbation, avec consultations pour avis sur le projet des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale et enquête publique -Prise en compte des avis et observations et adoption du SRADET par l'Assemblée plénière -Approbation par arrêté du Préfet de Région 		
Occitanie						